



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération

Question écrite n° 38580

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt la coopération internationale dans le secteur forestier et plus particulièrement sur le partenariat entre la filière bois française et son homologue québécoise. Le 17 septembre 2013, s'est tenu à Paris le 1er forum franco-québécois de la filière bois et forêts. Atout majeur pour l'économie française la filière bois représente près de 425 000 d'emplois, soit plus que la filière automobile et génère un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros. Pour sa part le secteur forestier québécois représente actuellement 2,1 % du PIB de cette province et est crucial pour son économie, pesant 63 000 emplois directs. Le solde commercial de cette industrie est supérieur à 5 milliards de dollars canadiens et permet de réduire le déficit commercial québécois de 25 %. Le Québec a développé un modèle de gestion forestière axé sur de nouvelles approches d'aménagement forestier, la promotion du développement durable et la valorisation du potentiel économique, écologique et social des forêts. Dans cette perspective le forum franco-québécois vise à dresser un état des lieux des collaborations existantes et à favoriser les échanges de connaissances et les partages d'expertise entre les deux pays. Le Québec fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée à plusieurs niveaux. Des initiatives communes en matière de formation et de mobilité de la main-d'œuvre pourraient être mise en œuvre afin de répondre aux besoins de la filière québécoise et de permettre à des jeunes Français formés aux métiers de la forêt, qui ne trouvent pas d'emplois en France, d'exercer une activité professionnelle. Dans cette perspective, la France et le Québec ont mis en place, dans le cadre de l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles conclu dans le cadre de l'entente signée le 17 octobre 2008 entre M. Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, et M. Jean Charest, alors premier ministre du Québec, une structure officielle de reconnaissance et de mobilité de la main d'œuvre. Il lui demande de lui fournir un premier bilan de cet accord dans le secteur forestier et de lui faire part des améliorations envisagées pour accélérer les échanges en termes de formations et d'emplois.

Texte de la réponse

L'ordre des ingénieurs forestiers du Québec, avec la signature en 2008 de l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM), a établi les bases de collaboration entre les deux pays en fixant les équivalences de diplômes. A ce jour, ce dispositif a permis à trois ingénieurs diplômés en France de pouvoir exercer leur profession au Québec. En retour, ce même ARM a bénéficié à quatre personnes diplômées québécoises. Ces petits nombres peuvent s'expliquer par le fait que trois écoles d'ingénieurs françaises ont été reconnues par l'ordre des ingénieurs forestiers comme formant des ingénieurs forestiers. Par ailleurs, le Québec manque d'ingénieurs forestiers ce qui n'encourage pas les diplômés Québécois à s'expatrier.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38580

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10236

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 635